

CONCOURS
**TESTEZ
GAGNEZ
VIBREZ**


Effectuez un **essai routier** d'ici le **18 octobre** et courrez la **chance de gagner 2 billets** pour un match de hockey professionnel.*

Centre Bell — 23 Novembre à 19:30

RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS « ESSAI ROUTIER – COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UNE PAIRE DE BILLETS DE HOCKEY »

1. PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours « Essai routier – Billets de hockey » (le « Concours ») est organisé par HGrégoire (l'« Organisateur »). Le Concours débute le mercredi 30 septembre 2026 à 17 h, heure de l'Est, et se termine le 18 octobre 2026 à 23 h 59, heure de l'Est (la « Période du Concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus au moment de leur participation et détenant un permis de conduire valide leur permettant d'effectuer un essai routier. Sont exclus les employés, représentants, mandataires et agents de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées et de ses concessionnaires participants, ainsi que toute personne avec laquelle ces personnes sont domiciliées.

3. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat n'est requis. Pour obtenir une participation au Concours, la personne admissible doit, pendant la Période du Concours, prendre rendez-vous ou se présenter dans l'une des succursales HGrégoire participantes; fournir les renseignements requis pour effectuer un essai routier; effectuer un essai routier admissible. Aux fins du présent Concours, un « essai routier admissible » désigne un essai routier réellement effectué par une personne admissible, pendant la Période du Concours, à bord d'un véhicule disponible pour essai dans l'une des succursales participantes, après que la personne ait fourni les renseignements et documents normalement requis par HGrégoire pour effectuer l'essai routier. Les succursales participantes sont exclusivement les quatre (4) succursales HGrégoire suivantes : HGrégoire Saint-Eustache, 625 rue Dubois, Saint-Eustache, QC J7P 3W1 HGrégoire Saint-Léonard, 6170 Boul. Métropolitain E, Saint-Léonard, QC H1S 1A9 HGrégoire Carignan, 1840 Ch. de Chambly, Carignan, QC J3L 4N3 HGrégoire Vaudreuil, 111 Rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, QC J7V 4J1 Un maximum d'une (1) participation par personne pendant toute la durée du Concours est permis, peu importe le nombre d'essais routiers effectués ou le nombre de succursales participantes visitées. Aucun achat, financement, dépôt ou engagement à acheter un véhicule n'est requis afin de participer. Toute participation incomplète, frauduleuse, obtenue au moyen de renseignements inexacts ou ne respectant pas les conditions du présent règlement pourra être déclarée inadmissible.

4. PRIX

Un total d'un (1) prix sera attribué. Le prix consiste en : une (1) paire de billets pour assister

à un match de hockey au Centre Bell, d'une valeur approximative de 700 \$; si le domicile du gagnant est situé à 60 km ou moins du Centre Bell, le transport aller du domicile du gagnant jusqu'au Centre Bell à bord d'un véhicule de l'inventaire de HGrégoire, d'une valeur approximative maximale de 150 \$; si le domicile du gagnant est situé à plus de 60 km du Centre Bell, un crédit Uber de 100 \$ sera plutôt offert pour contribuer au transport aller vers le Centre Bell; dans tous les cas, un crédit Uber de 100 \$ sera offert pour contribuer au transport de retour du gagnant et de son invité après le match. Aux fins du présent règlement, la distance entre le domicile du gagnant et le Centre Bell sera établie par rapport à l'adresse suivante : Centre Bell 1909, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal (Québec) H3B 2S2 Les billets sont pour le match suivant : CANADIENS DE MONTREAL VS KINGS DE LOS ANGELES SECTION 116, RANGÉE W, SIEGES 5 ET 6 CENTRE BELL – LUNDI 23 NOVEMBRE 2026 À 19 H 30 La valeur approximative du prix varie selon le lieu de résidence du gagnant et le mode de transport applicable. La valeur approximative maximale du prix est de 950 \$. Lorsque le transport aller est effectué par HGrégoire, celui-ci couvre uniquement le trajet du domicile du gagnant jusqu'au Centre Bell. Lorsque le transport aller est offert sous forme de crédit Uber de 100 \$, tout coût de transport aller excédant la valeur de ce crédit est à la charge du gagnant et de son invité. Pour le transport de retour, le gagnant recevra un crédit Uber d'une valeur de 100 \$. Tout coût de transport de retour excédant la valeur de ce crédit est à la charge du gagnant et de son invité. Les crédits Uber n'ont aucune valeur monétaire auprès de l'Organisateur et ne peuvent être remplacés par une somme en argent par l'Organisateur. Les billets doivent être utilisés pour le match auquel ils sont associés. Ils ne peuvent être échangés contre de l'argent, remplacés ou transférés, sauf à la discrétion de l'Organisateur. Tous les frais qui ne sont pas expressément inclus dans la description du prix, notamment tout montant de transport excédant les crédits Uber applicables, le stationnement, les repas, les boissons et toute autre dépense personnelle, sont à la charge du gagnant et de son invité. L'Organisateur n'est pas responsable de l'annulation, du report ou de toute modification du match ou de l'événement pour des raisons hors de son contrôle.

5. TIRAGE

Un tirage au hasard sera effectué le mercredi 21 octobre 2026 à environ 13 h, heure de l'Est, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. Un (1) participant sera sélectionné au hasard. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours. 6. ATTRIBUTION ET

RÉCLAMATION DU PRIX Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra : être joint par l'Organisateur et répondre à la communication de l'Organisateur dans un délai de deux (2) jours ouvrables suivant la première tentative de communication; confirmer qu'il respecte toutes les conditions d'admissibilité prévues au présent règlement; répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'habileté mathématique dans un délai de vingt-quatre (24) heures ouvrables suivant sa transmission par l'Organisateur; signer et retourner, si demandé par l'Organisateur, une déclaration d'admissibilité et une quittance confirmant notamment son acceptation du prix et du présent règlement. Si le participant sélectionné ne répond pas à l'Organisateur dans le délai de deux (2) jours ouvrables, ne répond pas correctement à la question réglementaire d'habileté mathématique dans le délai de vingt-quatre (24) heures ouvrables prévu, refuse le prix, omet de fournir les renseignements ou documents requis dans le délai indiqué ou ne respecte pas une autre condition du présent règlement, il perdra son droit au prix. L'Organisateur pourra alors sélectionner au hasard un autre participant admissible parmi les participations admissibles restantes, auquel les mêmes conditions et délais s'appliqueront.

7. REMISE DU PRIX

Les modalités de remise ou de transfert électronique des billets seront communiquées directement au gagnant. L'Organisateur communiquera également avec le gagnant afin de confirmer les modalités de transport applicables selon son lieu de résidence. Si le domicile du gagnant est situé à 60 km ou moins du Centre Bell, l'Organisateur conviendra avec celui-ci des modalités de prise en charge pour le transport aller à bord d'un véhicule de l'inventaire de HGrégoire. Si le domicile du gagnant est situé à plus de 60 km du Centre Bell, le gagnant recevra plutôt un crédit Uber de 100 \$ pour contribuer à son transport aller. Dans tous les cas, un crédit Uber de 100 \$ sera remis au gagnant pour contribuer au transport de retour après le match. Tout montant de transport excédant la valeur des crédits Uber applicables demeure à la charge du gagnant et de son invité. Le gagnant est responsable de fournir à l'Organisateur, dans les délais indiqués, les renseignements raisonnablement nécessaires à la remise du prix et à l'organisation du transport.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant au Concours, chaque participant accepte de respecter le présent règlement et les décisions de l'Organisateur relativement à l'administration du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'admissibilité de toute participation et de disqualifier toute personne qui tente de participer d'une manière

contraire au présent règlement ou qui tente de perturber le fonctionnement du Concours. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'une participation perdue, mal enregistrée, retardée ou non reçue en raison d'un problème technique, informatique, de transmission ou de toute autre circonstance hors de son contrôle. L'Organisateur se réserve le droit, lorsque les circonstances le justifient et sous réserve des lois applicables, de modifier, suspendre ou annuler le Concours.

9. UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE

En acceptant le prix, le gagnant autorise l'Organisateur, lorsque permis par la loi et sans rémunération additionnelle, à utiliser son prénom, son nom, sa municipalité de résidence et, avec son consentement lorsque requis, sa photographie relativement à l'annonce et à la promotion des résultats du Concours.

10. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Concours seront utilisés aux fins de l'administration du Concours, notamment pour vérifier l'admissibilité des participants, effectuer le tirage, communiquer avec le participant sélectionné et remettre le prix. Ils seront traités conformément aux pratiques de l'Organisateur en matière de protection des renseignements personnels et aux lois applicables. La participation au Concours ne constitue pas, à elle seule, un consentement à recevoir des communications commerciales de l'Organisateur.

11. LOIS APPLICABLES

Le Concours est assujéti aux lois applicables au Québec et au Canada.

12. RÈGLEMENT

Le règlement complet du Concours est disponible à hgregoire.com/concours-hockey et, sur demande, dans les succursales HGrégoire participantes.

© HGrégoire 2026. Tous droits réservés.